

la bioexclusion en pratique

Jean-Michel Cappelier¹
Anne Gogny²

¹ECVPH,
Département Santé des Elevages,
Qualité des Produits

²ECAR,
Service hospitalier de Reproduction
des animaux de compagnie,
CHUV Oniris,
École Nationale Vétérinaire,
Agro-alimentaire
et de l'alimentation Nantes Atlantique,
Université Bretagne Loire
BP 40706
44307 Nantes cedex 3

Dans le vaste domaine de la santé animale, la biosécurité se définit comme la mise en œuvre de mesures qui réduisent le risque d'introduction et de propagation d'agents infectieux. Elle requiert l'adoption d'un ensemble de mesures et de comportements destinés à réduire le risque infectieux dans toutes les activités impliquant des animaux domestiques ou exotiques et leurs produits [4].

● Dans le domaine de l'élevage, ces mesures permettent donc de maîtriser l'état sanitaire de l'exploitation, d'améliorer la santé des animaux et la sécurité des productions d'origine animale. Les bénéfices d'une telle démarche concernent :

- l'éleveur qui protège la santé de son troupeau ;

- les consommateurs, qui profitent d'une meilleure sécurité biologique des aliments ;

● Une bonne application des règles de biosécurité permet de meilleurs résultats techniques et économiques, une réduction de l'usage des antibiotiques, et facilite les échanges internationaux [6].

En classant des élevages en fonction de leur niveau de biosécurité, Cariolet et collaborateurs montrent un différentiel de marge standardisé qui peut aller jusqu'à 202 € par truie et par an [3].

● Après avoir défini la biosécurité externe et la biosécurité interne, cet article propose de détailler les principales sources d'introduction d'agents infectieux dans un élevage, en proposant des mesures de maîtrise pratiques, résumées dans un schéma bilan (figure 1).

QUELLE APPLICATION DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS ET DE BOVINS ?

● L'application de ces règles de biosécurité demeure hétérogène sur le terrain et dépend du type d'élevage. Plus facile à mettre en œuvre dans des élevages "fermés" comme les élevages de porcs et de volailles, leur mise en place est plus délicate dans les élevages bovins.

● Ces différences sont illustrées par des enquêtes publiées.

Dans les élevages de porc

● Les mesures de biosécurité sont majoritairement appliquées dans les élevages de

porcs. Ainsi, 65 p. cent de ces élevages possèdent un sas d'entrée, plus de la moitié des éleveurs installent un pédiluve, l'aliment est correctement protégé dans 90 p. cent des cas, ... [9].

● Dans ce type de production, des efforts restent cependant nécessaires sur la vérification de la qualité microbiologique de l'eau, la gestion des cadavres ou l'hygiène du quai et de l'aire d'embarquement ou même, le lavage systématique des mains [7].

Dans les élevages de bovins

● Les enquêtes réalisées auprès des éleveurs bovins montrent une moins bonne connaissance de ces notions. Même le mot "biosécurité" reste obscur ou associé à une image négative pour 77 p. cent des éleveurs. Ceci est confirmé par les vétérinaires interrogés qui soulignent que le terme biosécurité est rarement employé dans les discussions avec les éleveurs [14]. Des mesures pourtant essentielles comme la quarantaine ou l'hygiène des intervenants, sont ainsi considérées comme peu importantes par plus de 80 p. cent des éleveurs bovins sondés, de même que la gestion des chiens et des chats ou celle des visiteurs et des véhicules qui sont estimés comme des mesures négligeables et peu mises en place [7] ; la marche en avant est classée en dernier par 56 p. cent des éleveurs interrogés [15].

● Des freins importants à la mise en place des mesures de biosécurité existent donc car elles sont perçues comme des contraintes supplémentaires qui nécessitent des investissements ou des changements de comportement et de pratiques. Ceci explique que leur mise en place soit souvent incomplète.

● La présentation du concept sous forme d'une longue liste de mesures participe probablement au découragement des éleveurs. Ces derniers mettent en avant des obstacles d'ordre pratique :

- un changement dans les habitudes de travail ;
- des bâtiments ou du matériel inadaptés ;
- le coût induit ;
- un manque de connaissances [14].

Il peut apparaître étonnant de constater que les mesures de biosécurité, pourtant basées sur des principes simples d'hygiène et de

Objectif pédagogique

■ Proposer une hiérarchisation des mesures à mettre en place pour aider le vétérinaire praticien à encadrer efficacement les éleveurs dans la mise en place des mesures de biosécurité.

Essentiel

■ Le vétérinaire praticien a un rôle crucial à jouer dans la promotion de la biosécurité.

■ L'explication simple du concept, l'illustration concrète des bénéfices, le choix des mesures les plus urgentes et adaptées à l'exploitation ainsi que les modalités simples et peu contraignantes d'application doivent permettre à l'éleveur de mieux appréhender la biosécurité.

RUMINANTS

■ Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article